

La situation des pupilles de l'État au 31 décembre 2019

Rapport annuel de l'ONPE (octobre 2021)

Comme chaque année, sur la base d'une enquête nationale exhaustive, l'Observatoire national de la protection de l'enfance (ONPE) publie aujourd'hui les dernières données chiffrées portant sur la situation des pupilles de l'État, sur la population des familles agréées pour l'adoption et sur les conseils de famille.

Le nombre de pupilles de l'État, en hausse par rapport à l'année précédente, s'établit à 3 248 au 31 décembre 2019. À cette date, 884 de ces enfants vivaient dans une famille en vue d'adoption, un chiffre en recul par rapport à 2018 (949 enfants). Au cours de l'année 2019, 1 344 enfants ont été admis au statut de pupille de l'État, dont 589 à la suite d'une déclaration judiciaire de délaissement parental et 486 nés sans filiation.

Par ailleurs, le nombre d'agrément poursuit la diminution observée les années précédentes : au 31 décembre 2019, 10 263 agréments d'adoption sont en cours de validité.

Enfin, pour compléter ce rapport, un focus est consacré à la dynamique de création des commissions d'examen de la situation et du statut des enfants confiés (Cessec).

Le rapport et sa synthèse sont disponibles sur le site de l'ONPE dans la rubrique consacrée à ses [publications](#).

Contact presse :

Nora Darani, responsable de la communication – 07 83 67 62 12 – ndarani@giped.gouv.fr

Secrétariat de l'ONPE – 01 53 06 68 92 – direction@onpe.gouv.fr

Visitez le site de l'ONPE www.onpe.gouv.fr et abonnez-vous à sa lettre électronique mensuelle.

Suivez l'ONPE sur Twitter : https://twitter.com/onpe_giped.